

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022**

**DELIBERATION N°2022.00348**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CLUB DES PARTENAIRES  
MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 51

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires présents :**

M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,  
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT,  
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,  
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,  
M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET

**RECU EN PREFECTURE**

Le 26 septembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220915-D20220034810

Date de mise en ligne : 26 septembre 2022

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,  
M. Cyrille BONNEFOY, M. Gilles BOUDARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,  
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,  
M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Yves LECOCQ,  
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Christian SERVANT,  
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CLUB DES PARTENAIRES  
MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Club des Partenaires du Musée d'Art Moderne de Saint-Etienne Métropole en tant qu'association de loi 1901 constituée depuis l'automne 2006 un réseau d'entreprises ayant pour objet d'encourager les dons au profit du Musée d'Art Moderne.

Le Club des Partenaires mène différentes actions de promotion de l'art contemporain par le biais d'acquisitions d'œuvres pour la collection du musée (à ce jour une collection d'une vingtaine de dessins de Françoise Pétrouitch, Rebecca Bournigault, Marina Perez Simao, Anne-Laure Sacriste, Min Jung-Yeon, Agathe Pitié, Stéphanie Nava, Pierre Seinturier, Jérémy Démester, Maxime Duveau, Alexandre Leger et Léa Belousovitch), du soutien aux campagnes de communication du MAMC et de visites et événements autour des expositions. Le Prix des Partenaires, créé en 2009, permet à une ou à un jeune artiste vivant en France de bénéficier d'une exposition au Musée d'art moderne et contemporain accompagnée d'un catalogue. Plusieurs Prix ont été attribués depuis cette date, à Marina Perez Simao, Anne-Laure Sacriste, Min Jung-Yeon, Stéphanie Nava, Agathe Pitié, Pierre Seinturier, Jérémy Démester, Maxime Duveau, Alexandre Leger et Léa Belousovitch.

La convention encadrant les actions du Club des Partenaires, ses relations avec Saint-Etienne Métropole et le Musée d'Art Moderne, ainsi que les conditions du mécénat doit être renouvelée.

Il est ainsi rappelé l'engagement de ce Club d'entreprises privées aux côtés d'une institution de référence du territoire.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention encadrant les actions menées par le Club des partenaires du Musée d'art moderne et contemporain,**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Secrétaire de Séance,



Marc CHASSAUBENE  
11<sup>ème</sup> Vice-Président

Le Président,



Gaëli PERDRIAU